PIE

J U

1MF

PRIX

PROCÈS

DE

PIERRE BARBINA DIT DUVAL,

POUR

L'EMPOISONNEMENT

DE

JULIE DESILIE,

SON ÉPOUSE.

TROIS-RIVIERES,
IMPRIMÉ PAR W. H. ROWEN, PROPRIÉTAIRE DE L'*ERE NOUVELLE*.

1868.

PRIX : 12½ Cents.

P

DIS

Ju

su

déf

de

rou

fen

à S

cer

mo

sion

voi

déc

tits

PROCÈS

DE

PIERRE BARBINA DIT DUVAL,



DISTRICT D'ARTHABASKA,
Cour du Banc de la Reine,
JURISDICTION CRIMINELLE.

LUNDI, 16 mars 1863.

Présidence de Son Honneur

LE JUGE STUART.

P. LÉGARÉ, Ecuier, conduit la poursuite au nom de la Couronne.

MM. BONDY, HEMMING et TALBOT, défendent l'accusé.

Pierre Barbina dit Duval, journalier, de Drummondville est mis à la barre, sous prevention d'avoir empoisonne sa femme, Julie Desilie, avec de l'arsenic, à St.-Germain de Grantham, le 29 décembre dernier.

L'accusé est agé de 38 ans, de taille moyenne, maigre à l'excès, bonne physionomie, le front large et chauve, sa voix est très douce et son exterieur décent.

Le Greffier procède à l'appel des petits-jurés dont une quinzaine sont recusés par la défense et quatre par la Couronne, puis ceux dont suivent les noms, sont assermentés.

ISAÏ NAULT,	ISAÏE GERMAIN,
THEOPHILE NAULT,	NARCISSE BELIVEAU,
JEAN-BTE. LEBLANC,	ONESIME BELAND,
EDOUARD BOURASSA,	HENRI BOUCHER,
JOSEPH SOUCIS,	JEAN-BTE.-BILLY,
FRANÇOIS SOUCIS,	JULES HEON.

M. Légaré expose la cause aux jurés, puis fait entendre les temoins à charge.

1er témoin de la Couronne.—Pierre A. Berard, Ecuier, Medecin, de Drummondville, étant assermente, dépose :—Dans le mois de novembre dernier, vers le 20, le prisonnier est venu à mon bureau et m'a dit : " nous avons beaucoup de rats chez nous " et il m'a demandé du poison comme il en avait eu de moi, deux ans auparavent, alors qu'il demeurait au service de M. le curé Belcourt ; connaissant bien le prisonnier, je n'hesitai pas à lui donner 2 ou trois dragmes d'arsenic, que je mis dans une double enveloppe ; au moment de partir, il me demanda quelque chôse pour purger sa

femme et je lui donnai des pilules et la direction pour s'en servir. Le 30 décembre Louis Désilie, enfant de la défunte est venu avec Israël Duff, à mon bureau, me dire que sa mère était bien malade, après avoir pris les remèdes que je lui avais envoyés; croyant que ces pilules avaient pu causer une irritation de l'estomac, je leur donnai une solution de colombo, comme calmant. Le 31 décembre, j'appris la mort de la défunte avec beaucoup de surprise. Le 2 janvier je me rendis a la demeure de la défunté, à St.-Germain, je vis son cadâvre exposé, le prisonnier me dit: "vous savez que vous m'avez donné des "remèdes pour ma femme et mainte. "nant il court de mauvais bruits sur "mon compte." Je lui demandai alors: "quels remèdes as-tu fait prendre à ta "femme?" Il répondit: "des pilules et une poudre gris-jaunâtre." Cette poudre ne venait pas de moi. Je lui demandai alors ce qu'il avait fait de l'arsenic et il répondit qu'elle avait servi à faire mourir beaucoup de rats, chez son frère, au 8ème rang de Grantham. J'étais présent à l'autopsie.

Transquestionné.—Je crois avoir dit la même chôse, à l'enquête, que la poudre était gris-jaunâtre. Je demeure depuis 4 ans, à Drummondville, je voyais le prisonnier très souvent et l'ai toujours connu pour un honnête homme; il était bedeau à Drummondville autrefois et depuis quelque temps employé chez M. Caya, boulanger. J'ai été fort surpris quand j'ai su que le prisonnier était accusé d'avoir empoisonué sa femme.

2éme témoin de la Couronne.—Louis Désilie demeurait à St.-Germain, en novembre dernier, est fils de la défunte et était avec elle et le prisonnier. Ignore le jour où il est allé chez le Docteur. Ne connait pas les mois. Le dimanche la défunte est allée à l'église avec son beau-père, à St.-Germain. Après les vêpres elle s'est plaint qu'elle était malade et toute l'après-midi n'était pas bien. Le soir elle fut veiller chez un voisin nommé Bérard, avec le prisonnier et le témoin; après la veillée, ont joué aux cartes et se sont couchés. Le lendemain matin elle était bien, elle a pris des remèdes, des pilules, pendant que j'étais allé à confesse, et à mon retour à la maison j'ai vu le prisonnier accommoder une prise dans une cuilère à soupe, où il a mis de l'eau et a delayé la poudre avec une broche à tricoter. Je ne sais où il a pris cette poudre; elle m'a paru blanche: le prisonnier a pris la poudre et l'a donné à ma mère assise dans la cuisine. Prenant la cuillère dans ses mains ma mère a dit: "Mon Dieu, que ça me coute de prendre cette poudre là. Le prisonnier a répondu: "puisqu'elle est preparée, il faut bien que tu la prenne," et aussitôt cela dit, elle a pris la poudre contenue dans la cuillère. Aussitôt après elle s'est couchée et environ dix minutes après elle a commencé à vomir. Le prisonnier était alors dans la cuisine et ma mère a vomi jusqu'à ce qu'elle fut morte. Quand elle a pris cette poudre, il était à peuprès 9 heures du matin. Elle est morte le lendemain vers 3 heures après midi. Environ huit jours après la mort de la défunte, étant assis avec le prisonnier dans la cuisine, il me dit: "Tu "diras qu'il y avait un peu de jaune "dans la poudre?" là dessus je lui fis la remarque: "Ça ne fera peut être pas "bien de dire jaune quand elle était "blanche." Quand la prise a été délayée, il y avait dans la maison un petit garçon du nom d'Edouard Bérard que voici présent. J'ai 13 ans révolus. Le prisonnier a soigné la défunte, lui donnait à boire chaque fois. Il s'est absenté une couple de fois, mais pas long-

temps environ une heure et demie chaque fois, le lundi chez M. Paradis et le mardi au Presbytère et à l'église faire sa prière. C'était le prisonnier qui avait soin de ma mère et moi aussi ; elle demandait souvent à boire et vomissait dans un sceau mis près du lit par le prisonnier. Personne n'est venu voir ma mère pendant sa maladie, à ma connaissance, excepté Mme. Bérard qui venait de temps en temps le lundi, je crois. Le lundi j'ai demeuré toute la journée constamment dans la maison, excepté pour aller chez M. Paradis, avec le prisonnier et le mardi jusqu'a environ deux heures après midi, que le prisonnier m'a envoyé chez le Dr. Bérard, chercher des remèdes. Un peu avant le prisonnier est allé chercher le curé, vu que ma mère croyait mourir et le curé vint confesser ma mère.

Transquestionné.—Je jure que le lundi, le jour que ma mère a pris les poudres et les pilules je n'ai pas laissé la maison excepté pour eller chez M. Paradis. La maison de ma mère est tout près de l'église de St.-Germain. Il y a environ cinq miles de St.-Germain à Drummondville, chez le Dr. Bérard. Il y a environ un mille et demi de la maison de ma mère à aller à la résidence du père du prisonnier, dans le 8ème rang de Granthan. Le mardi le prisonnier s'est absenté deux fois et la deuxième fois à la demande de ma mère, pour aller chercher le curé et le curé est arrivé peu de temps après lui. C'est au bout de huit jours après la mort de ma mère, que le prisonnier m'a dit de dire que dans la poudre qu'il lui avait donné, il y avait un peu de jaune et quand il m'a dit cela, le père et la mère du prisonnier étaient dans la maison. Il y avait deux chambres dans la maison de ma mère, quand elle est morte et j'entends par la cuisine l'appartement où est la porte d'entrée et il n'y a pas de porte à la cloison qui sépare les deux appartements. Depuis le jour que le prisonnier a été incarcéré, j'ai toujours demeuré avec le Dr. Poisson, Coroner de ce District et c'est le Coroner qui m'a pris à St.-Germain et ma conduit à Arthabasfle, dans sa propre voiture. J'ai donné ma déposition à la dernière enquête faite devant le Coroner à St.-Germain, le jour que j'ai laissé l'endroit. Je jure que je n'ai jamais parlé à personne de la déposition que j'eus à faire le jour de la dite enquête, ni à Pierre Paquin, ni à M Paradis, ni au curé Baillargéon et que je n'ai jamais raconte à personne les circonstances qui ont accompagné la mort de ma mère. Je jure que le lundi, veille de la mort de ma mère, je n'ai pas été dans le 8ème rang de Grantham, à la maison du père du prisonnier. Le lundi matin en question, j'ai été au 8ème rang, porter chez le père du prisonnier des chemises lui appartenant pour les faire laver. Je n'ai pas dit à personne à St.-Germain, que le prisonnier m'avait offert un écu si je voulais dire que dans la poudre par lui donnée à ma mère il y avait un peu de jaune.

3ème. *Témoin de la Couronne.*—Edouard Berard est âgé de 11 ans, demeure à St.-Germain, connait le prisonnier à la barre, à connu la défunte Julie Désilie, allait souvent chez elle, demeure le voisin ; elle est morte le mardi ; le jour de sa mort, n'a pas été chez elle, y a été le lundi précédent, dans la matinée, a joué aux cartes avec Louis Désilie, fils de la défunte : peu de temps après mon arrivée, le prisonnier dit à la défunte, "il est tems que tu prennes ta "médecine," il a pris la médecine sur une fenêtre, l'a mise dans une cueillère à soupe, l'a délayée avec un peu d'eau tiède avec une broche à tricotter et l'a présenté à sa femme, qui dit alors :

"mon Dieu que ça me coute de la prendre." Le prisonnier à répondu. "Prends la puisqu'elle est accomodée." Elle l'à prise et après elle a craché un petit crachât blanc comme du blanc d'espagne, je suis resté un peu à la maison et puis j'ai parti; environ deux heures après, je suis revenu à la maison de la défunte, pendant que j'y étais elle a vomi deux ou trois fois. Le prisonnier était dans la maison, je suis reparti et n'y ai retourné qu'après sa mort; la poudre donné à la defunte était blanche, et la cuillère était pleine.

Transquestionné.— Le témoin n'est parti de la maison qu'environ une demi heure après que la défunte eut pris la dite poudre; elle s'est couchée dans la couchette de Louis Désilie et je jure qu'elle n'a pas vomi une seule fois durant toute cette demi heure et c'est quand je suis retourné la seconde fois qu'elle a ainsi vomi 2 ou 3 fois: ma mère est arrivée au moment où la défunte avait à la main la poudre ainsi préparée par son époux. La veille, c'est à-dire le dimanche après midi la défunte se plaignait d'un mal d'estomac. Je ne puis dire la couleur de l'enveloppe de la poudre en question. Ma mère n'a fait qu'entrer et sortir au moment où la défunte avait ainsi la dite cuiellère. Louis Désilie et moi avons vu la prise dans la cuiellère au moment ou la défunte l'avait dans sa main.

PAUL ISRAEL DUFFT.—4ème *témoin de la Couronne.*—Demeure à St. Germain, est cultivateur, connait le prisonnier à la barre depuis 15 a 16 ans; a connu la défunte depuis 12 à 13 ans, elle travaillait souvent chez moi durant les 4 ou 5 dernières annees. La defunte jouissait d'une santé robuste et pouvait avoir 33 à 34 ans. Le 30 décembre dernier, jour de sa mort, elle m'a fait demander d'aller la voir. En entrant elle m'a fait signe d'aller à son lit et elle me dit qu'elle était bien malade, qu'elle avait pris médecine la veille, trois pilules et une prise: après que je lui dis qu'elle n'aurait pas dû les prendre elle m'a dit, sur les questions que je lui ai posées, qu'elle avait mal au dos pas mal. Après cette conversation je suis allé chercher des remèdes chez le Dr. Berard, avec Louis Deslie, l'enfant de la défunte. Le Dr. me donna des remèdes que je remis au dit Louis Désilie. Quinze jours avant sa mort, la défunte m'avait dit qu'elle avait des remèdes à prendre, qui venaient du Dr. Bérard de Drummonville; j'étais present à l'autopsie de la défunte par le Dr. Lafarge. Je jure que le cadâvre était celui de la defunte.

Transquestionné.—La defunte se plaignait souvent qu'elle avait un rhumatisme: je connaissais bien le prisonnier et je l'ai toujours connu pour un brave et honnête homme.

5ème *témoin de la Couronne.*—Delle. Angèle Grenier, demeure à St.-Germain de Grantham; connait le prisonnier à la barre, à connu la défunte, demeure dans le voisinage; le 29 decembre dernier la défunte était malade et elle est morte le lendemain; ce jour là, vers 10 à 11 heures du matin le prisonnier est venu au Presbytère, me dire que sa femme était malade et m'a demande d'y aller; j'y fus, sur ce qu'il me dit qu'elle allait peut-être mourir, et qu'elle avait pris la veille trois pilules et une heure après une prise qu'il lui avait fait prendre et et elle a toujours vomi depuis, ajoutant qu'elle etait bien tourmentée et qu'elle donnait de mauvais signes et avait le visage, les bras et les mains noirs. Aussitôt je partis et je la trouvai telle que son mari m'avait dit. Elle me dit qu'elle souffrait beaucoup dans le dos, l'estommac et la tête. Je dis alors au prisonnier, quel remède

avez vous fait prendre à votre femme qu'elle est si malade? Il m'a répondu. "Je lui ai fait prendre les remèdes que le Docteur m'avait donnés." Je ne me rappelle pas qu'il ait nommé le docteur; je lui demandai la couleur dela prise et regardant sa femme en riant, il a répondu qu'elle était composée de jaune, gris et rouge et a aujouté :il y avait pas mal de blanc dessus;je lui dis qu'il devrait aller chercher le médecin et il a répondu qu'il avait encore des pilules, mais qu'elle ne voulait pas les prendre, "peut-être que ce soir j'irai chercher le Docteur:" Le prisonnier me dit aussi en riant, "voyez donc comme elle est laide, "on diraitque voilà deux ans qu'elle est morte". J'ai cru alors qu'elle était empoisonnée, vu qu'elle souffrait beaucoup et qu'elle m'avait dit quatre ou cinq semainesauparavant: "j'ai des remèdes "du Docteur chez moi pour me purger, "six pilulesetune grosse poudreblanche" et elle dit deplus, que ça lui coutait beaucoup de lesprendre, vu qu'elle n'avait jamais pris de remèdes du Docteur, auparavant. Pendant que j'étais là, la femme est morte et le curé Baillargeon a dit au prisonnier qu'il n'enterrerait pas la défunte sans une enquête. Le prisonnier dit alors: "si j'avaissu celaje ne lui "aurais pas fait prendre des remèdes, "car les gens vont croire que j'ai em- "poisonné ma femme." Pendant que j'étais là,le prisonnier étaitseul avec moi et il lui a donné du thé, à ce qu'il m'a paru, plusieurs fois, elle vomissait très souvent et était très altérée.

Transquestionnée.—Quand la defunte m'a dit j'ai des remèdes du Docteur, savoir la grosse poudre blanche et les pilules, elle ne m'a pas mentionnéle nom d'aucun médecin. Depuis quatre ou cinq cinq ans que je connais le prisonnier, sa réputation à toujours été celle d'un parfait honnête homme ; je n'en ai jamais entendu parler en mal.

6ème *témoin de la Couronne.*—Jean Bte. Dionne est cordonnier à St. Germain ; connait le prisonnier et la défunte depuis trois ans et demi et j'ai demeuré avec eux un an et huit mois finissant au printems dernier: le prisonnier travaillait toujours ailleurs et avait quelquefois un mois ou deux d'absence et chaque fois qu'il revenait la chicane commençait et ça venait autant d'un côté que de l'autre.

Transquestionné.—Le prisonnier travaillait ailleurs parce que c'était un pauvre homme qui avait besoin de gagner sa vie, et souvent il envoyait du pain à sa femme et aussi de l'argent ;le prisonnier a toujour joui d'un bon caractère.

7ème *témoin de la Couronne.*—Alexis Duval réside à St.-Germain de Grantham, est journalier et le père du prisonnier; aura 67 ans en mai prochain. Je n'ai nullement connaissance que le prisonnier ait apporté chez moi du poison pour tuer les rats. Il y a dans la grange beaucoup de vermine, je veux dire des souris ;je n'ai pas vu de rats. Je n'ai pas vu le prisonnier chez moi en novembre, ni décembre dernier.

Transquestionné.—Je ne suis pas toujours chez moi et le prisonnier aurait pu y venir en novembre et décembre dernier, sans que je l'aurais su. Le lot de terre sur lequel je réside avec mon fils George Duval lui appartenait alors.

8ème *témoin de la Couronne.*—Rvd. Charles Flavien Baillargeon est curé à St.-Germain de Grantham depuis trois anset demi. Je connaisle prisonnier depuis le même temps et j'ai connu aussi la défunte. Elle venait très souvent au Presbytère et c'était elle qui faisait les lavages de la maison. Le 21 décembre dernier je couchai chez M. le curé Prin-

ce à Drummondville, allant à Nicolet. Le 22 au matin, M. Désilets, vicaire du lieu, me remit une lettre, disant qu'elle venait du prisonnier, je pris la lettre, la lut et elle contenait un papier que le prisonnier me priait de remettre à sa femme, disant que c'étaient des remèdes. " Auriez-vous s'il vous plait, la bonté " de donner le papier contenant des " remèdes à ma femme, " et c'est ce qui dans cette lettre a rapport aux remèdes ; le reste contient des affaires privées que je n'aimerais pas à dévoiler. Je laissai la lettre et le contenu chez M. Prince, pensant les reprendre le lendemain, en retournant à St.-Germain ; mais je les oubliai chez M. Prince. Le 28 décembre dernier, je vis le prisonnier à la messe chez moi. Après les vêpres, Louis Désilie, l'enfant de la défunte vint me demander les remèdes que j'avais eu à Drummondville, pour sa mère: je lui répondis que je les avais oubliés à Drummondville. Le mardi 30 décembre, je fus appelé auprès de la malade, par le prisonnier lui même. En arrivant, je la trouvai souffrant horriblement, les yeux égarés, le nez étiré, comme un mourant, le visage et les bras noirs comme du fer et elle se tordait sur son lit de douleur, me disant : " M. le Curé, priez Dieu pour moi, car je souffre beaucoup." Après l'avoir confessé, je demandai au prisonnier quel rémède il avait donné à sa femme. Il répondit : " j'ai eu ces remèdes du Doc- " teur " et je lui dis qu'il s'était trompé. Il reprit : " ce sont des remèdes que j'ai " eu du Docteur, j'ai été les chercher " moi même et les ai vu préparer." Environ une demi-heure après mon retour au Presbytère, le prisonnier est venu me trouver disant : " Vite ! vite M. le " curé, ma femme se meurt." Je courus chez la malade et la trouvai expirante : un instant après elle expira. Il est à ma connaissance et à celle du public que le prisonnier et la défunte ne faisaient pas un bon ménage.

Transquestionnée.—Le prisonnier donnait pour raison de ne pas demeurer à St.-Germain, qu'il trouvait mieux à gagner sa vie à Drummondville et la défunte se plaignait de son mari, vu qu'il ne demeurait pas à St.-Germain. J'ai connu le prisonnier depuis trois ans et demi. Il demeurait à mon arrivé à St.-Germain, chez M. le curé Belcourt et jouissait à St.-Germain d'un bon caractère, jusqu'au moment de la mort de la défunte, excepté qu'il était connu que les deux époux ne s'accordaient pas.

9ème témoin de la Couronne.—Marie Ayotte, veuve de Louis Désilie dit Berton, est âgée de 65 ans et réside à Kingsay. Est la mère de la défunte, allait quelque fois voir la défunte qui était âgée de 34 ans à sa mort. Elle était mariée avec le prisonnier depuis environ 13 ans. N'a pas vu de chicane dans la maison, mais j'ai vu que le prisonnier n'aimait pas beaucoup la défunte.

Transquestionné.—Quand ma fille s'est mariée avec le prisonnier, elle avait un enfant d'environ 4 ans, nommé Louis Désilie et c'est celui là même qui demeure avec le Coroner d'Arthabaska et qui a paru comme témoin à la dernière enquête. Quand cet enfant est venu au monde, la défunte n'était pas mariée.

MARDI, 17 mars 1863.

10ème témoin de la Couronne.—Marie Lizotte, épouse d'Edouard Bérard de St.-Germain, connait le prisonnier depuis environ un an et j'ai connu la défunte. J'allais de temps à autre chez le prisonnier. Les époux ne vivaient pas beaucoup d'accord. Je demeure leur voisine. J'ai vu la défunte pendant sa maladie, le lundi et le mardi.

Le prisonnier était à la maison et toujours présent. Le lundi matin, vers 9 heures, la défunte assise près d'une table avait une cuillère à la main contenant une prise de couleur blanche. Le prisonnier était auprès d'elle. La défunte me dit qu'elle avait pris trois pilules une heure et demie auparavant et que ça lui coûtait de prendre la prise. Elle prit alors la dite prise et dit que c'était méchant. Le prisonnier disait à la defunte : "Maintenant qu'elle est préparée, prends là." Je suis partie aussitôt. Environ deux heures après, je retournai chez le prisonnier. La défunte me dit qu'elle était bien malade et je la trouvai couchée. Dans l'après-midi j'y retournai. La défunte était bien malade et le prisonnier était présent. La défunte vomissait beaucoup et me dit être bien souffrante. Le mardi, vers huit heures du matin, j'allai voir la défunte, elle était bien plus malade et elle me dit que son mari était allé chercher le curé. Il revint alors et Delle. Grenier était là. Dans l'après-midi, le prisonnier vint me chercher, disant, que sa femme se mourait. J'y fus aussitôt, elle se mourait. Le curé est arrivé pour l'administrer. Le prisonnier était présent quand elle est morte. Sur les remarques du curé, qu'il n'enterrerait pas la défunte, vû qu'il croyait que ce n'était pas une mort naturelle. Le prisonnier dit en ma présence : "J'ai regret de lui avoir fait "prendre cela, j'ai peur que le monde "ait quelque soupçon contre moi."

Transquetsionnée.—J'avais habitude de voir la défunte souvent. Elle se plaignait très souvent d'un grand mal d'estomac, mais je ne merappelle pasqu'elle m'ait jamais dit que ça finirait par l'emporter. J'ai été appelée comme témoin à la première enquête du Coroner, faite à l'occasion de la mort de la défunte. Je ne me rappelle pas avoir dit alors dans ma déposition que la défunte m'eut dit que ce mal "d'estomac finirait par l'emporter." Quand le prisonnier dit à la défunte, parlant du remède contenu dans la cuillère qu'elle tenait à la main. "Prends là puisqu'elle est préparée," il a dit cela d'un ton ordinaire en pareil cas et ne le lui a dit qu'une fois. Quelques semaines avant, la défunte m'avait dit qu'elle avait des remèdes à prendre. Je n'ai vû qu'une seule thayère sur le poële et une seule tasse pour du thé et une autre dans laquelle il y avait du gruau ; il n'y avait alors dans la maison que le prisonnier et moi qui avons soigné la défunte ; le prisonnier sur la demande de la défunte et chaque fois qu'elle avait vomi, lui donnait un peu de thé et un peu de gruau et moi même je lui ai donné du thé et un peu de gruau et moi-même je lui ai donné du thé qui était versé auparavant dans la dite tasse. Le prisonnier était un pauvre homme et envoyait souvent à sa femme du pain de Drummondville, où il demeurait alors.—Il y avait quelques fois de petites chicanes entre les époux, mais je ne puis dire lequel des deux commençait. Je n'ai jamais entendu parler en mal du prisonnier.

11ème *témoin de la Couronne.*—Adelaïde Gauthier, épouse de Jean-Bte. Dionne de St.-Germain. Je connais le prisonnier depuis deux ans et demi et j'ai connu la défunte, je n'ai vu la defunte qu'une seule fois durant sa maladie, au moment de sa mort. Après la mort, le prisonnier dit qu'il lui avait fait prendre les remèdes tel que le Dr. le lui avait dit : savoir trois pilules et une heure après une prise composée de jaune et de blanc et il a dit aussi que ça coutait à la défunte de la prendre mais qu'il lui avait dit. "Prends la

" puisqueile est préparée, ne la regarde " pas ni n'y goute pas. " Le prisonnier après celà, m'a fait passer dans une chambre voisine et là il m'a dit : je vais être pris pour avoir fait prendre ces remèdes et il dit de plus qu'il ne retournerait jamais chez le Dr. ni pour ses parents, ni pour les étrangers. Pendant que la défunte était exposée, je ne puis dire le jour, le prisonnier m'a dit qne la défunte lui avait dit : qu'elle se pensait empoisonnée et que c'était la dernière pilule qu'elle avait prise qui l'avait empoisonnée. Je suis resté un an et huit mois avec mon mari chez le prisonnier; les époux ne s'accordaient pas beaucoup.

Trnnsquestionnée.—C'étaientde grosses chicanes qu'ils avaient entr'eux, mais jamais de coups ; j'entends par de grosses chicanes qn'ils juraient l'un après l'autre et à mon idée, il avaient autant de tort l'un que l'autre. Je crois qn'il s'est écoulé plusieurs jours entre celui de la mort de la défunte et celui qui le prisonnier fut arrêté.

12ème *témoin de la Couronne.*—Grégoire Savoie, de Kingsay. J'aiconnu les deux époux depuis cinq à six ans, j'ai travaillé avec le prisonnier et l'ai toujours trouvé un brave et honnête homme.

13*ème témoin de Couronne.*—Honoré Gagnon, de Drummondville, Boulanger, connait le prisonnier depuis plusieurs années, je l'ai vu deux ou trois fois après la mort de sa femme. Le dimanche précèdent la mort de la défunte, le prisonnier m'a dit en allant chez lui, que sa femme lui faisait beaucoup de chagrin et qu'elle le faisait passer pour ce qu'il n'était pas.

Transquestionné—Depuis quatre ans que j'ai connu le prisonnier,il a toujours passé pour un honnête homme.

14*ème témoin de la Couronne.*—Pierre Elie Lafarge, est médecin à Upton. Je connais le prisonnier à la barre. Le premier janvier dernier, j'ai été requis par le Coroner du district d'Arthabaska de me rendre avec lui à St.-Germain, chez le prisonnier, ponr m'enquérir de la mort de sa femme arrivéé subitement. J'ai vu le cadâvre, mais n'ai pas fait d'autopsie ce jour là. Le treize janvier dernier je suis retourné chez le prisonnier avec le Coroner, pour faire l'autopsie et je l'ai faite en presence du Coroner et de plusieurs autres. J'ai ouvert le corps de la défunte et j'ai vu que la mort avait eté violente ; j'ai ôté tous les viscères et les ai liés aux deux extrémités, avec du fil et les ai placés dans un vase de grès, que j'ài couvert avec un morceau de peau et par dessus la peau j'ai mis un couvercle de grès et je l'ai bien attaché avec une ficelle et je l'ai cacheté avec de la cire verte, afin que personne ne put ouvrir le vâse sans briser les cachets et je l'ai remis entre les mains du Coroner Poisson, que j'ai vu embarquer avec le vâse de grès. J'ai mis cinq à six sceaux sur le couvercle et autour du dit vase de grès. D'après la manière dont j'ai arrangé ce vase, il était impossible de déranger les viscères sans briser les cachets.

Transquestionné.—Je jure que le cadâvre dont j'ai fait l'autopsie le treize janvier est le même que celui que j'avais vu chez le prisonnier. L'autopsie s'est faite chez le prisonnier, là où j'avais vu le cadâvre la première fois.—On a envoyé chercher un vase de grès chez M. Paradis, marchand qui était présent, lequel vâse était rendu à la maison du prisonnier quand j'en ai eu besoin. De la maison du prisonnier, j'ai porté le vase avec son contenu, à la maison de pension de Paquin et là quelques minutes après mon arrivée, j'ai

scellé le dit vâse en s[illegible]ant une corde pour attacher le vâse et le mettre en sû reté. Je suis toujours resté auprès du vase. La corde avec laquelle j'ai attaché le dit vâse était une forte ficèle ronde, la grosseur du petit doigt. C'était une ficelle ordinaire et neuve. Il n'y avait chez Paquin qu'un peu de cire rouge dont j'ai fait usage et rendu chez moi, à Upton, j'ai mis de la cire verte où il n'y en avait pas du tout auparavant et pardessus la cire rouge, là où je l'ai cru nécessaire: j'ai fait le voyage de St.-Germain à Upton, dans la même voiture que le Coroner, nous sommes arrivés à ma maison à Upton, ayant avec nous le pot de grès et là, en présence du Coroner j'ai mis de la cire verte à cinq ou six endroits sur le vâse. En arrivant chez moi, j'ai mis le vâse dans mon bureau, je l'ai scellé et après cela, le Coroner et moi nous avons laissé l'appartement où le dit vâse était pendant quelques minutes ; peu de tems après les chars sont arrivés allant à Québec, nous avons mis le vâse dans le char que l'on appelle l'express ; j'ai vu partir les chars et je ne puis dire si le Coroner est embarqué dans le même appartement.—Avant de mettre les intestins et le foie de la défunte dans le vase en question, je n'ai fait aucune analyse chimique ; mais le vâse était très propre ; mais je ne l'ai pas vu laver. J'ai été particulier par rapport au vâse, il y avait un trou rond, à deux doigts environ de la partie inférieure, d'à peu près un demi pouce de diamètre que j'ai fermé avec un bouchon de liège et sur lequel j'ai mis un peu de cire rouge, que plus tard, rendu chez moi, j'ai recouvert avec de la cire verte. Je ne me rappelle pas si j'ai mis aucun sceau particulier sur chaque plaque de cire. Aucune écriture ni aucune signature n'a été mise sur le vâse en question, à l'entour des dites plaques de cire. Plusieurs personnes, entr'autres M. Hemming, avocat ici présent étaient dans la chambre, chez Paquin, dans laquelle j'ai déposé le dit pot de grès. Le premier janvier dernier, lors de la première enquête, après examen du cadâvre, j'étais d'opinion que la défunte était morte de mort naturelle et j'ai consigné ce fait dans ma déposition. A l'ouverture du cadâvre, d'après l'apparence des viscères, il n'était pas possible de juger de la cause de la mort de la défunte ; le poumon droit était très congestionné, presque noir et la mort paraissait avoir été causée par une inflamation violente.

15*ème témoin de la Couronne.*—Urgèle Médéric Poisson, est Coroner du district d'Arthabaska et exerce la médecine ; était présent à l'autopsie de la défunte par le Dr. Lafarge, à ma requisition : l'autopsie a éte faite en ma pr[illegible]sence. Le premier janvier derr[illegible] étant requis de faire une enquête s[illegible]ier, cadâvre de la femme du prisonn[illegible]ur le me suis rendu à St.-Germain, à [illegible]er, je son du prisonnier, accompagné [illegible]a mai me Dr. Lafarge. J'ai vu le cad[illegible] du même tait le même que celui que j'[illegible]vie ; c'é premier janvier. Le treize [illegible]vais vu le nier, sur l'ordre du jury e[illegible]anvier der. le cadavre de la défunte [illegible] mon ordre, étant exhumé, le Dr. L[illegible] Julie Désilie à l'autopsie ; il ouvrit d'[illegible]afarge procéda ne et examina les org[illegible]abord la poitri. et le cœur ; il ouvrit [illegible]anes du poumon et fit l'examen du foi[illegible]ensuite l'abdomen des intestins et ensu[illegible]e, de l'estomac et traction de ces visc[illegible]ite procéda à l'ex. défunte, pour avoi[illegible]ères du corps de la après quoi il fit une [illegible] tout le parcours et phage, ce qui fe[illegible] ligature à l'œsophage rmait tout conduit à la partie supérieure des viscères ; il fit une autre ligature au rectum avec du fil ; il prit tous les viscères et les mit dans un vase de grès, préalablement lavé et

nettoyé par moi-même. J'ai passé ce vâse dans plusieurs eaux, afin d'être certain qu'il fut net. Du moment que les viscères ont été déposés dans le vâse, nous l'avons couvert avec son couvercle de grès, comme le vâse. Nous donnâmes ce vâse à porter à une personne qui nous suivait, le Dr. Lafarge et moi, et qui nous a suivis jusqu'à l'hotel de Pierre Paquin, où nous pensionnions: rendu à l'hôtel, la personne nous a remis le vâse en question et je l'ai déposé dans une chambre et j'ai envoyé chercher des ficelles et une peau de cuir, pour l'attacher et le couvrir. Nous avons mis la peau sur le vâse, un morceau de la peau et le couvercle de grès par dessus et nous avons attaché le couvercle de gres par dessus et nous avons attaché le couvercle mis sur la peau avec de la cire par dessus les ficelles, à diverses places, afin d'empêcher le contenu du vâse d'être touché et même pour prévenir toute odeur; j'ai aidé ensuite au Dr. Lafarge à mettre de la cire sur les cordes, en differentes places, sur le couvercle du vâse et autour, à cinq ou six endroits différents, et principalement sur le nœud de la corde et cela pour empêcher de détacher cette corde. Je ne puis dire la couleur de cette cire. De l'hotel Paquin le vâse ainsi fermé a été transporté à Upton par le Dr. Lafarge et moi à la maison du Dr. à Upton. Pendant ce trajet le vâse a resté sous mes yeux et dans la voiture où nous étions. Nous avons débarqué le vâse dans le bureau du Dr. Lafarge et il s'est procuré de la cire verte et en a mis sur celle qu'il avait déjà mise à St.-Germain, chez Paquin. Cette cire était mise pour rendre plus forte celle mise chez Paquin. Cette cire fut appliquée sur le vâse avec la pression du doigt et pas d'autre signe particulier. De chez le Dr. Lafarge je me suis rendu à la station d'Upton, accompagné par lui et une personne qui nous suivait en portant le vâse. Le vâse est resté sous mes yeux à la station, jusqu'à l'arrivée des chars. Les chars arrivés j'ai fait transporter le vâse dans le char à bagage. Le conducteur n'a pas voulu me laisser dans le char a bagage, disant que personne n'avait droit d'y aller. En conséquence j'y ai laissé le vâse et j'ai fait le trajet dans un autre char à passager, de première classe. Je me suis rendu à Richmond, ou j'ai couché; j'ai pris le vâse et l'ai fait transporter à l'hotel. Quand j'ai débarqué les morceaux de cire étaient intacts. A l'hotel j'ai fait placer le vâse dans une chambre que j'ai fermée à clef, laquelle clef j'ai gardée avec moi. Le lendemain en partant de Richmond, j'ai fait mettre le vâse dans un char à bagage et me suis rendu à la Pointe Lévy, où en arrivant j'ai débarqué le vâse; les morceaux de cire étaient encore intacts. Le lendemain matin, j'ai transporté le vâse à Québec, où je l'ai remis au Dr. François Alexendre Hubert Larue, professeur à l'université Laval. Le vâse était dans le même état que quand je l'ai pris chez le Dr. Lafarge. J'ai remis ce vâse au Dr. LaRue, pour qu'il prit les viscères contenus dans ce vâse et les soumit à l'analyse. Ces vicères étaient ceux de la femme du prisonnier. Quand je me suis trouvé avec le Dr. Lafarge, chez le prisonnier, le premier janvier dernier, pour examiner le cadavre de la défunte, le prisonnier était présent. Il a alors déclaré lui avoir fait prendre la veille de sa mort, des pilules et une prise: il avait dans le moment une prise jaune et nous dit que c'en était une semblable qu'il lui avait fait prendre; je n'ai pas examiné attentivement la prise, mais le Dr. Lafarge l'a examinée.

Transquestionné.—De la maison du prisonnier, où l'autopsie s'est faite, à la maison de Paquin, il y a environ huit arpens. Je ne me rappelle pas de la personne qui nous suivait portant le vâse par mon ordre ; je ne me rappelle pas si nous avons parcouru ces huit arpens en voiture ou à pied ; ni si l'homme qui portait ce vâse était lui-même à pied, ou en voiture. Trente ou quarante personnes environ ont fait le même trajet que nous et dans le même moment. Je ne me rappelle pas avoir une seule fois, durant le trajet en question, jetté la vue sur la personne qui portait ce vâse. Le vâse a été ainsi transporté ayant simplement le couvercle mis, sans être solidé par aucune chose. Ce couvercle était lâche sur le vâse. Il eut été facile de lever ce couvercle et de jeter dans le vâse une poudre d'arsenic, par exemple, tout aussi bien qu'une pincée de sel, ou tout autre même objet. Je ne puis dire si durant le trajet en question le porteur du vâse était seul, ou accompagné de quelqu'un : je ne puis dire si au moment d'entrer dans la maison il était seul ; est entré par la porte de la barre, où y il avait alors plusieurs personnes Arrivés à la maison du Dr. Lafarge, à Upton, tous deux nous avons perdu le vâse de vue pendant quelques minutes. Il faisait noir, c'est entre cinq à six heures que j'ai embarqué à Upton. Arrivé à la station de Bécancour, j'ai laissé le convoi pendant environ un quart d'heure, pour aller diner à un hotel, auprès de la station. Traversant de la Pointe Lévy à Québec en canot, le vâse fut mis en arrière de moi et je vis un canotier jeter dessus une peau de buffle. Arrivé à Québec, en débarquant du canot, j'ai fait mettre ce vâse dans une cariole et je me suis rendu avec, au bureau du gouvernement, où j'ai entré et suis demeuré environ dix minutes, laissant le charretier seul avec le vâse dans la cariole. Je ne me rappelle pas si quand j'ai trouvé le Dr. LaRue, à son domicile, le vâse en question, est resté dans la cariole, ou non : je puis être environ resté dix minutes avec le Dr. LaRue et suis de là retourné au bureau du gouvernement ; je ne suis si c'est avec le vâse, ou si je l'avais laissé chez le Dr. LaRue. Le vâse en question pouvait contenir environ deux gallons ou deux gallons et demie. Je ne puis jurer si ce vâse était composé de grès, mais c'est le nom qu'on donne ordinairement à ces articles là ; il était enduit d'une couche de préparation brune: Il était impossible d'ouvrir la jare sans que je m'en fusse apperçu ; cependant je ne me rappelle pas s'il a été mis de la cire en dessous du vâse. Je ne me rappelle pas si la corde ainsi cirée passait sur le trou qui était tout près de la partie inférieure du vâse. En ma qualité de Coroner j'ai tenu deux enquêtes sur le cadavre de la femme du prisonnier; la première, le premier de janvier dernier, la seconde le treize janvier aussi dernier. Le prisonnier assista à la première enquête ; il était libre alors. Cet enquête fut faite avec le soin ordinaire en pareil cas. La distance de la résidence du prisonnier à la station d'Upton est d'environ quinze milles et je pense bien qu'il eut été facile au prisonnier de s'esquiver, s'il l'eut voulu, entre le jour de la mort de sa femme et celui de son arrestation. C'est le matin du treize janvier, jour de la seconde enquête, que j'ai fait faire l'exhumation du cadâvre de la défunte. Lors de l'autopsie, l'apparence externe des viscères, de l'estomac et des petits intestins principalement indiquait une inflammation telle qu'on en peut rencontrer dans plusieurs maladies, mais pas avec autant d'instensité et plusieurs

raisons peuvent causer une inflammation semblable. Je pense que l'arsenic donné à petites dôses pouvait peut-être s'accumuler dans le système. Or se sert de préparations d'arsenic comme certains remèdes.

MERCREDI, 18 mars.

16ème témoin de la Couronne.—PIERRE PAQUIN—demeure à St.-Germain, est forgeron, connait le prisonnier et a bien connu la défunte ; j'étais présent à l'autopsie faite par le Dr. Lafarge et je jure que c'était le cadâvre de la défunte.

17ème témoin de la Couronne.—FRANÇOIS ALEXANDRE HUBERT LARUE—est Médecin et Professeur à l'Université Laval, connait le Dr. Poisson, Coroner du district d'Arthabaska, lequel est venu chez le témoin, à Québec, le 15 janvier dernier, dans le cours de là matinée et une seconde fois dans l'après-midi ; m'a l'aissé des matières à examiner contenues dans un grand vâse de grès, et qu'il m'a dit être les viscères de la défunte Julie Désilie. Quelques minutes après et sans le perdre de vue, j'ai transporté moi même en voiture avec le Dr. Poisson, ce vâse à mon laborataire, à l'Université Laval. J'ai examiné le vâse, la manière dont la cire était appliquée et les divers tours de la corde autour du vâse. (Le vâse est produit et identifié par le témoin.) J'ai fait particulièrement attention à la corde, vû qu'il n'y avait aucun sceau sur la cire et je suis venu à la conclusion qu'il n'aurait pas été possible d'enlever cette corde et ouvrir le vâse, sans rompre la cire qui était intacte. Après avoir procédé à l'extraction des viscères et préparé d'avance des vâses et capsules dont je pouvais avoir besoin. Ayant lavé moi même avec de l'eau pure et mis de côte, une portion de l'eau du lavage, pour m'assurer plus tard, par l'analyse, de la pureté de cette eau; j'ai trouvé que les viscères avaient été enlevés, de manière qu'ils ne formaient qu'une seule pièce. Ils avaient été ligaturés aux deux extrêmités, à l'œsaphage et au rectum. La preuve que les ligatures avaient été bien faites est que le vâse ne contenait que quelques onces d'un liquide sanguinolant. L'estomac et les intestins n'avaient pas été ouverts et l'estomac contenait encore une quantité considérable d'un fluide brunâtre. Les autres organes étaient aussi intacts, à l'exception de la vessie qui avait été en partie coupée. Aprés avoir ouvert l'estomac, je mis de cote ce fluide brunâtre et le déposai dans un des vâses dont j'ai déjà parlé. Je vis alors que l'estomac avait été affecté d'une inflammation intense. En promenant mes doigts sur la membrane interne de l'estomac, j'ai senti de petits points durs au toucher, invisibles, vû qu'ils étaient enfouis dans une couche épaisse de muqosité. Je parvins à isoler un certain nombre de ces petits points avec mes doigts et les mis sècher sur du papier. Quelques minutes après, je distinguai facilement à l'œil nu, que ces points étaient des crystaux blanc-jaunâtre. En examinant de plus près, la membrane, près du pylore, j'apperçus une poudre de couleur jaunâtre, que j'isolai à l'aide d'un couteau de platine. Je fis sècher cette poudre sur du papier et aussitôt sèche, je vis qu'elle avait un aspect crystallin. J'ai retiré une autre portion de cette même poudre du liquide que j'avais retiré de l'estomac. Alors j'ai commencé l'analyse ; j'ai eu recours d'abord à la méthode de réduction, au moyen du flux noir; j'ai traité par cette méthode, une portion de la poudre et quelques uns des crystaux et j'ai obtenu un anneau, brun et miroitant d'arsenic. J'ai pris une autre portion de la poudre,

que j'ai dissoute dans de l'eau pure, l'ai traitée par un courant préalablement lavé d'acide sulphydric; j'ai obtenu un précipité jaune, qui s'est re-dissous dans l'amoniaque; preuve que le précipité était sulfure d'arsenic; même traitement pour quelques uns des petits crystaux, avec même résultat. J'ai dissous une autre portion de la poudre également dans de l'eau pure, l'ai traitée par quelques gouttes de nitrate d'argent amoniacal; j'ai obtenu un précipité jaune, qui s'est re-dissous dans l'acide nitrique, preuve que ce précipité était de l'arsenic d'argent. Ces deux dernières réactions indiquent avec certitude, non seulement la présence d'arsenic, mais encore que cette poudre et ces crystaux étaient de l'acide arsénieux, vulgairement appelé arsenic. J'ai pris une autré portion de cette poudre, l'ai traitée par l'acide nitrique ou l'eau régale; j'ai évaporé à siccité, repris par un peu d'eau, traité par le nitrate d'argent et j'ai obtenu un précipité rouge-brique, caractéristic d'arseniac d'argent. J'ai pris une autre portion de cette poudre, l'ai dissoute dans un peu d'eau, l'ai introduite dans un appareil de Marsh, dit de l'institut, préalablement essaye à blanc et aussitôt j'ai obtenn de nombreuses taches brunes miroitantes, sur des fragmens de soucoupe-porcelaine; une de ces taches a été exposée a la vapeur d'iode et s'est colorée en jaune; une autre a été soumise à l'action de la flamme hydrogène et a immédiatement disparue; quelques autres ont été touchées par quelques gouttes d'acide nitric; j'ai évaporé à siccité et la capsule étant refroidie, j'ai touehé le résidu par quelques gouttes de nitrute d'argent, j'ai obtenu un précipité rougeâtre, mélangé de jaune. Toutes ces réactions sont caractéristiques d'arsenic. J'ai procédé à l'examen du foie; j'ai inciné́ré par le nitrate de potasse, suivant de point en point la méthode décrite par Orfila; l'incinération faite, j'ai introduit le résidu dissous dans un appareil de Marsh dit de l'institut, préalablement essayé à blanc et j'ai aussitôt obtenu un grand nombre de taches brunes et miroitantes d'arsenic, encore sur des fragmens de soucoupe porcelaine; ces taches soumises au même traitement que les précédentes, avec les mêmes précautions et les mêmes résultats; la poudre sur laquelle je venais d'opérer était jaunâtre et j'ai cherché à lui faire perdre cette couleur, qui, à mon opinion, lui était communiquée par les matières organiques de l'estomac et j'ai réussi en faisant chauffer quelque tems avec de l'acide nitric; j'ai obtenu alors la poudre parfaitement blanche. Cette poudre ainsi purifiée, je l'ai conservée comme pièce de conviction; elle pèse trois grains. (Ici le Dr. exhibe les anneaux d'arsenic, les morceaux de porcelaine tachée, deux petites fioles de poudre et une fiole contenant neuf capsules biliaires qu'il a trouvés dans le foie de la femme.) Après l'examen du tout fait par le jury, le témoin continue: j'ai obtenu de plus un certain nombre de taches provonant de cette poudre; la quantité de la poudre retirée de l'estomac a été pesée et son poids était égal à huit grains les crystaux à trois quarts de grain. Les petits intestins étaient aussi considérablement enflammés; les gros intestins m'ont paru à peu près dans l'état normal; néanmoins je n'ai pas pu en juger sainement, vu le transport de ces organes et vû que je n'ai pas pu les examiner sur le cadâvre même. Le foie extrêmement ramolli, m'a paru affecté de dégenéressence granulaire. Je me suis assuré au microscope qu'il était atteint de dégénérescence graisseuse. La vesicule biliaire remplie de bile, contenait

neuf capsules. Les poumons, surtout le droit étaient estrêmement congestionnés. Le coté droit du cœur était rempli de sang. Je n'ai pu faire un examen aussi minutieux de ces organes, vu le transport. D'après l'analyse et les lésions des tissus je suis d'opinion que la mort de la défunte est dûe à l'empoisonnement par l'arsenic, dont la quantité trouvée dans les viscères était beaucoup plus que suffisante pour causer la mort. D'après les symptômes tels que décrits par les médecins que j'ai entendus en cour réunis aux lésions des tissus et à l'analyse chimique, je suis convaincu que la défunte est morte empoisonnée par l'acide arsenic. J'ai fait un rapport minutieux de mon analyse, que j'ai remis au Coroner de ce district et ce rapport est correct et mon témoignage est conforme à ce rapport. La cire sur la corde autour du vâse était verte.

Transquestionné.—Quand j'ai reçu le vâse du Coroner, le trou à la partie inférieure du vâse était bouchée avec un bouchon d'épi de ble d'inde, semblable à celui qui y est actuellement par la qualité. Autant que je me rappelle il n'y avait pas de cire et la corde à l'entour du vâse ne passait pas sur le trou qui est à la partie inférieure. La cire sur le bouchon en question, de même que sur le vâse était de la cire verte ordinaire. J'ai examiné attentivement le vâse, notamment la cire et elle était toute verte. Je me rappelle parfaitement le trajet et les incidents du vâse, tel que décrit par le Coroner et le Dr. Lafarge ; et je crois qu'il aurait été possible, même facile d'enlever le bouchon, d'introduire dans le vâse beaucoup de matières, attendu que le vâse n'était rempli qu'à peu près la moitié et puis, de poser un bouchon semblable, couvert d'une cire semblable. On aurait pu oter les cordes en faisant disparaître la cire par la chaleur, ouvrir le vâse par le couvercle et même substituer une toute autre matière à celle qui y avait été déposée. Les viscères d'un homme et d'une femme sont identiques, moins les organes abdominaux où l'on trouve la matrice chez la femme. Je me rappelle bien les quelques symptômes décrits par plusieurs des temoins. Ces symptômes peuvent être causés par un certain nombre de maladies, tout aussi bien que par l'empoisonnement, avec néanmoins quelque différence que les médecins peuvent reconnaître. Il était possible entre le jour de la mort de la défunte et celui de l'autopsie, d'introduire dans son corps les matières que j'ai décrites, mais elles n'auraient pas produit d'enflammation. Les lésions des tissus que j'ai signalés dans les organes peuvent être produites par d'autres maladies que l'empoisonnement, notamment la gastrite et la gastro entérité. l'inflammation de l'estomac, mais la gastrite essentielle est si rare que son existence est niée et je crois avec raison ; mais la gastro entérité se rencontre assez souvent. Les symptôme du *choléra du pays* sont à peu près analogues à ceux de l'empoisonnement par l'arsenic. Je dis que les lésions des tissus seules ne sont pas une preuve d'empoisonnement. Le fait cumulatif de l'arsenic a été avancé par quelques uns, mais est loin d'être prouvé et le plus grand nombre le rejettent. L'arsenic existe parfois dans certaines substances alimentaires, comme adultération. On a trouvé dans certaines sources, de l'arsenic et notamment dans deux, en Europe, l'année dernière. Les marinades peuvent être adultérés par fois, par de l'arsenic de cuivre. Orfila après une suite d'expériences sur les animaux à prétendu qu'au bout de dix huit jours environ, l'arsenic, introduit

dans les organes était éliminée du système. Mais on ne peut pas en tirer des conclusions certaines chéz l'homme. La défunte peut avoir subi un traitement arsénical: Parfois l'arsenic de potasse est administré comme médicament ; je ne sache pas que l'acide arsénieux le soit, à moins les emplâtres employées par certains charletans pour guérir ce qu'ils appellent des cancers. Il existe beaucoup de charletans dans ce pays. On a vu des cas ou deux cents quarante grains, même une once d'acide de arsénieux ont été avalés, sans causer la mort, de même qu'on a vu deux grains produire la mort. Il en est de cela comme des autres maladies. Les calculs biliaires constituent un état morbide du système. Les auteurs généralement ont dit que l'arsenic l'acide arséniaux, n'a pas de gout ; néanmoins il y a quelques exemples rapportés qui se sont plaint et on dit qu'il avait un gout et ne se sont pas accordés sur le goût ; pour concilier cette différence d'opinion, on a émis l'idée, que l'arsenic, à haute dôse, á une saveur et n'en a pas à petites dôses. Il est bien certain que si l'arsenic à une saveur, cette saveur est peu prononcée ; d'abord, vù qu'elle est mise en doute et aussi parce que s'il avait une saveur très forte, les empoisonnementspar cette substance ne seraient pas aussifréquentsqu'ils le sont, les gens étant avertis par le gout. Le trou qui est à la partie inférieure du vâse exhibé en cour mesure au delà d'un pouce de diamètre.

Réexaminé en chef par la cour.—Les symptômes du *choléra du pays* sont, lassitude, vomissement, diarhée, crampes, amaigrissement rapide et la peau prend une teinte brune, la soif ; rarement fatal et se rencontre surtout en été.

Pierre E. Lafarge—Déjà entendu en cette canse. Le premier janvier, à la première enquête, le prisonnier était présent ; il m'a montré une poudre qui m'a paru du jalappe composé et deux pilules qu'il avait encore, disant qu'il en avait perdu une et a dit qu'il les avait eues du Dr. Bérard, de Drummondville, dont sa femme en avait pris trois.

Transquestionné.—Le prisonnier n'a pas déclaré alors s'il avait, ou non, donné d'autres remèdes à sa femme.

La couronne clot son Enquête.

MM. Bondy et Talbot adressent les jurés en faveur de leur client, prétendant que quand même la femme Barbina serait morte empoisonnée, ce malheur serait le résultat d'une erreur et non d'un crime prémédité, vu que d'après l'aveu de la mourante à Melle. Grenier, il paraissait qu'elle s'etait procuré des remèdes autres que ceux qui venaient du Dr. Berard ; erreur d'autant plus excusable que les deux poudres étaient blanches—que l'arsenic n'ayant pas de saveur, il fallait que ce fut l'autre poudre que Barbina eut fait prendre à sa femme, qui aussitôt après l'avoir prise, s'était plaint qu'elle était bien méchaute—que leur client jouissant du meilleur caractère, prouvé tel par tous les témoins de la couronne, ne pouvait avoir commis un crime énorme, de propos délibéré—que n'ayant aucun amour illégitime à satisfaire, il n'avait aucun motif qui put le porter à faire mourir sa femme—qu'aucune des formalités voulues par la loi n'avait été suivie, dans le transport des viscères, de St.-Germain à Québec—que le principal témoin de la couronne, l'enfant Louis Désilie était un menteur et indigne d'être cru sous serment, et terminent en conjurant les jurés de ne se laisser influencer par aucune pression de l'opinion publique préjugée par les rapports malveillants de certains journaux contre Barbina et d-

ne se décider que d'après la preuve, invoquant en faveur de leur malheureux client le bénéfice du doute—puis font entendre les témoins suivants :

1er *témoin de la Défense.*—Dr. Urgel Poisson est Coroner du district d'Arthabaska et produit les originaux des deux enquêtes prises sur le corps de feue Julie Désilie.

Le greffier lit aux jurés, à la demande des avocats de la défense le verdict rendu à la première enquête, acquittant le prisonnier et disant que la défunte était morte de mort naturelle.

2ème témoin de la Défense.—Louis Désilie.—J'ai paru comme témoin devant le Coroner à la seconde enquête commencée le treize janvier dernier. Je viens d'entendre lire mon témoignage à l'enquête du Coroner, le treize janvier dernier dans lequel, j'ai dit que c'était le mardi, jour de la mort de ma mère, que le prisonnier m'avait dit : " Tu diras que dans la prise que j'ai " délayée et que j'ai fait prendre a ta " mère, la veille de sa mort, il y avait " un peu de jaune." Je dis maintenant qu'il m'a dit cela huit jours après. Je pense avoir dit au Coroner que c'était huit jours après : mon témoignage m'a été lu par le Coroner ; je dis que lorsque le prisonnier m'a dit cela,ma mère était sur les planches. Je persiste à dire ce que j'ai déjà dit devant le Coroner, " que j'étais resté à la maison jusqu'au mardi le lendemain après-midi, que je suis parti pour Drummondville.

Transquestionné.—Je crois que ma mère est restée sur les planches à peu près une quinzaine de jours.

3ème témoin de la Défense.—Pierre Paquin, forgeron, demeure à St.-Germain à environ dix arpens de la maison où la défunte est morte. Le vâse de grès contenant les viscères de la défunte fut mis dans une chambre en arrière de la maison et y sont restés sans aucune garde, environ une demi-heure, avant que le vâsé fut attaché et de tems en tems, le Coroner y allait voir en ouvrant la porte, et sans approcher du vâse. Il eut été possible de rentrer par la fenêtre de la dite chambre, quoique la fenêtre fut fermée ; les tarjettes étaient mises. J'ai bien connu la défunte, elle a souvent travaillé à notre maison ; elle se plaiguait depuis quatre à cinq ans, que je la connais, d'un mal d'estomac et elle disait souvent que ce mal là l'emporterait ; il fallait souvent qu'elle mangeât entre les repas et souvent elle venait prête à s'évanouir. J'ai vu souvent le prisonnier et sa femme ensemble et n'ai jamais eu connaissance d'aucune discorde entr'eux qui vaille la peine d'être mentionnée. Depuis huit à neuf ans j'ai toujours connu le prisonnier pour un parfait honnête homme et d'un caractère bien doux. Dans le village de St.-Germain, les gens en général, se plaignàient que Louis Désilie, l'enfant de la défunte était un petit menteur, et il a souvent devant moi, conté des mensonges ; mais je ne crois pas pour faire tort à personne.

Transquestionné.—J'ai vu le Dr. Lafarge se tenir près de la porte ou étaient les viscères. Le Coroner et le Dr. Lafarge ont passé quelque tems dans la chambre, avec les viscères, puis le Coroner m'a demandé une clef et a fermé la porte.

4ème témoin de la Défense.—Edouard John Hemming, Ecuier, Avocat, demeure à Drummondville, a assisté à l'enquête après l'autopsie ; à mon arrivée à la maison de Paquin, j'ai trouvé le Coroner qui m'a invité à rentrer dans la chambre où était le vâse de grès. M. Pinard, magistrat à St.-Germain était aussi dans la chambre ; le Dr. Lafargo n'y était pas et j'ai vu le Coroner s'a-

vancer dans la porte et l'appeler. Après que le vâse eut eté attaché, j'ai cru qu'il serait possible d'ouvrir le couvercle, sans briser les plaques de cire. Il faisait froid ce jour là.

5ème témoin de la Défense.—Guillaume Jutras, est huissier et réside à Drummondville, a arrêté le prisonnier le cinq janvier dernier, en vertu d'un warrant des juges de Paix, à St.-Germain, et l'a eu sous sa garde pendant environ 15 jours ou trois semaines, jusqu'à la fin de la seconde enquête. Durant ce temps là, j'ai laissé le prisonnier à la maison seul avec mes enfants plusieurs fois, tant j'avais confiance en lui qu'il ne chercherait pas à s'enfuir. Je connais le prisonnier depuis sept à huit ans pour un honnête homme.

6ème témoin de la Défense.—Delle. Angèle Grenier—témoin déjà entendu. Je connais Louis Désilie et je me rappelle que quelques jours après la mort de sa mère, il m'a parlé des circonstances de cette mort ; il a dit qu'il était bien affligé et que le prisonnier à la barre lui avait dit : " Tu diras com" me moi, que la prise était jaune."

Jeudi, 19 mars 1863.

7ème témoin de la Défense.—George Barbina dit Duval, réside à St.-Germain et est le frère du prisonnier. L'automne dernier, il y avait une grande quantité de vermine dans ma grange, au huitième rang de Grantham ; l'automne derniet, vers la première neige, j'ai rencontré le prisonnier dans la route de Drummondville, à St.-Germain et lui ai demandé de me procurer de l'arsenic; il m'a dit qu'il m'en aurait ; je savais qn'il en avait déjà eu auparavant, alors qu'il demeurait chez M. Belcourt. Je sais qu'il en a mis sur des bardeaux sous la grange, chaque coin de la grange, parceque j'ai trouvé après cela, beaucoup de vermine détruite aux environs de la grange. Après la mort de la défunte, Moyse Forest, mon plus proche voisin, qui demeure à environ sept à huit arpens, a trouvé des bardeaux sous ma grange ; il y avait de la matière blanche sur ces bardeaux et c'est le dit Moyse Forest qui les a. Le lundi, veille de la mort de la défunte j'étais chez moi, au dit huitième rang. Le lundi matin, Louis Désilie, enfant de la défunte est venu chez moi. Il y est demeuré environ deux ou trois heures, et pas longtemps après il y est revenu, emportant les hardes du prisonnier pour être lavées. Il a diné chez moi et y est demeuré encore environ trois heures; je dis cela parceque bien longtemps après son départ la seconde fois, le soleil s'est couché. Je voyais cet enfant très souvent et l'ai connu pour un petit menteur.

Transquestionné.—C'est moi qui suis allé chercher le voisin Forest, parcequ'on disait que mon frère n'avait pas mis d'arsenic chez moi. Je l'ai emmené pour voir qu'il en avait mis sous ma grange. Nous nous sommes rendus à la grange et Forest a regardé sous la batterie et a trouvé les bardeaux au nombre de deux, avec de quoi dessus. Cette vermine consistait en des grosses et petites souris ; il y en a qui ont dit que c'étaient des rats.

8ème témoin de la Défense.—Moyse Forest, cultivateur à St.-Germain, demeure au huitième rang de Grantham, à environ, douze à quinze arpens de George Duval, témoin déjà entendu ; il n'y a aucune habitation entre les deux nôtres. Au commencement de janvier dernier, le dit George Duval est venu me demander d'aller voir sous sa grange, si je trouverais des bardeaux ; il me dit que le prisonnier lui avait fait demander de prendre deux personnes étrangères, pour aller voir les bardeaux

que le prisonnier disait y avoir mis. J'ai trouvé deux bardeaux sous la batterie, chaque côté des lanbourdes, avec une matière blanche dessus. Je produis les deux bardeaux en question ; ils sont dans le même état qu'ils étaient, sauf que M. Hemming a oté et emporté une partie de la matière qu'il y avait dessus et une autre partie a été enlevée avec sa manche, par mégarde. La matière sur les bardeaux avait été touchée et il y avait quelques petites saletés dessus.

Transquestionné.—La mère du prisonnier m'a demandé s'il y avait quelque chose à faire avec les bardeaux et je lui ai répondu que non.

Ici la cour, à l'instance des avocats de la défense, suggère à M. Légaré de faire faire, aux frais de la couronne, par le Dr. LaRue, qui est présent en cour, une analyse des matières contenues sur les deux bardeaux produits par le témoin Forest ; cette suggestion est accueillie par l'avocat de la couronne et le Dr. LaRue se rend chez le Dr. Poisson, pour procéder à cette analyse, si possible.

9ème témoin de la défense.—François Onésime Belcourt, Prêtre, demeure à St.-Maurice, district de Trois-Rivières. J'ai été curé à Drummondville, pendant sept ans et j'ai laissé la place en septembre 1861. Durant ces sept ans là, j'ai très bien connu le prisonnier et particulièrement durant les deux dernières années, qu'il a été bedeau pour la paroisse et en même tems mon serviteur. Durant ces sept ans, je l'ai toujours connu pour un brave et honnête homme. C'est à sa demande et à celle de sa femme, que je l'ai pris à mon service, vu qu'il était d'une trop faible santé pour de fortes ouvrages. Les dissentions qu'il pouvait avoir avec sa femme étaient des bagatelles, qui ne valent pas la peine d'être mentionnées et rien de grave, et comme ça arrive dans beaucoup de ménages.

10ème témoin de la Défense.—Jean Octave Prince est prêtre et curé à Drummondville, depuis le départ de M. Belcourt ; a vu très souvent le prisonnier qui jouissait d'un bon caractère ; ses mœurs me paraissaient bonnes et il remplissait ses devoirs religieux et je ne lui ai jamais connu aucun amour illégitime.

11ème témoin de la Défense.—Ferdinand Caya, demeure à Drummondville et est boulanger. Le prisonnier était à mon service lors de son arrestation, depuis environ dix-huit mois. C'était un homme d'un bon caractère et le témoin avait confiance en lui.

L'enquête reste suspendue pour attendre le rapport du Dr. LaRue et M. Légaré réplique, sous la réserve de faire entendre le Dr. Larue, plus tard : cet arrangement est agréé par la poursuite et la défense.

Nous ne rendrerions pas justice à M. Légaré, si nous tentions de donner au lecteur l'analyse de cette replique, qui a duré près de deux heures, pendant lesquelles, le savant avocat de la Couronne, doué d'une élocution facile, a parlé tantôt avec beaucoup de vehémence, tantôt avec la plus grande douceur et toujours, de la manière la plus propre à impressionner les jurés.

Son Honneur le juge Stuart déclare qu'il attendra le rapport du Dr. LaRue, pour donner aux jurés la recapitulation des faits de la cause.

Il est près de quatre heures après-midi quand le Dr. LaRue entre en cour avec son rapport ; après quelques mots, à voix basse, entre le Dr. LaRue et M. Légaré, ce dernier déclare qu'il n'entend pas se servir du rapport du Dr. LaRue.

Les avocats de la défense protestent contre un pareil procédé et insistent à ce que le Dr. LaRue soit entendu comme témoin et à ce que le rapport cacheté, qu'il tient à la main, soit ouvert.

La cour déclare qu'elle n'a pas droit d'intervenir et procède à donner la charge aux jurés; charge dans laquelle, (nous le disons avec regret.) le savant juge ne recapitule que les faits de la poursuite, ne trouve pas un mot à dire en faveur du prisonnier; déclare qu'il n'a pas de doute sur sa culpabilité et oubliait de lui donner le bénéfice du doute, si la chôse ne lui eut été rappelée respectueusement, mais avec fermeté, par les avocats de la defense.

Les jurés, après environ vingt minutes de délibération, rapportent un verdict de culpabilité.

SAMEDI, 21 mars 1863.

Pierre Barbina dit Duval est tiré de la prison et mis à la barre, pour entendre prononcer l'arret fatal qui doit décider de son sort:—il parait épuisé de fatigue, de douleur et d'insomnie, mais son attitude est ferme et résignée.—Le greffier lui ayant demandé s'il avait quelque chose à dire, pourquoi sentence de mort ne serait pas prononcée contre lui, il répond: " laissez moi la vie!" —L'huissier fait alors la proclamation d'usage et commande le silence.—En ce moment solemnel M. Bondy se lève et conjure la cour de remettre le prononcé de l'arrêt fatal à une autre date, afin de permettre à la défense d'adopter quelque moyen pour parvenir à connaître le résultat de l'analyse faite, le jeudi précédent, par le Dr. LaRue; exposant à la cour que, sur les douze jurés qui ont convaincu le prisonnier, huit qui sont en cour, ont signé une requête à l'exécutif, demandant une commutation de peine.—Son Honneur le Juge Stuart dit qu'il lui est impossible d'accorder cette application, dont il va cependant, prendre note, dans l'intérêt du prisonnier et d'une voix émue s'adresse au prisonnier à peu près dans les termes suivants. "Pierre Barbina dit " Duval, les jurés appelés à vous juger " ont rapporté contre vous un verdict de " coupable—et coupable vous êtes, il n'y " a pas doute, d'avoir commis un crime " épouvantable; crime calculé et pré" médité probablement, depuis long" temps; sous le masque d'un honnête " homme, vous cachiez un profond hy" pocrite; non seulement vous avez " empoisonné la femme que vous étiez " tenu d'aimer et de protéger, mais en" core vous avez essayé de la faire em" poisonner par les mains de son pro" pre enfant, afin d'échapper aux con" séquences de votre crime.—Barbina, " vous avez été défendu, pendant qua" tre jours, avez zèle et habileté, mais " la preuve a été formidable contre " vous; il n'y avait aucune possibilité " de vous sauver; il ne vous reste plus " qu'à faire votre paix avec Dieu, si " vous voulez être pardonné: préparez" vous donc à mourir, car vous n'avez " aucune grâce à espérer, ni de clémen" ce à attendre:—la sentence qu'il est " maintenant de mon devoir de pro" noncer contre vous, est que vous " soyez reconduit a la prisen d'où vous " venez, pour être pris de la dite prison, " vendredi, le 15 mai prochain, conduit " au lieu de l'exécution et pendu par le " cou, jusqu'à ce que mort s'en suive.— " Allez et que Dieu ait pitié de votre " âme!"

